



Engagement. Le sultan de Brunei a déclaré un moratoire de son nouveau Code pénal qui prévoyait la lapidation des homosexuels et des personnes adultères. Cette décision fait suite au boycott de ses hôtels – lancé par l'acteur George Clooney – auquel certaines entreprises se sont associées. Sans être fréquentes, les prises de position des entreprises sur les questions de société tendent à se multiplier ([IE 292](#)). Mais elles restent rares lorsqu'il s'agit d'exprimer, implicitement ou explicitement, un désaccord sur la politique d'un Etat. En dehors des sanctions décrétées par les Nations unies ou par des acteurs économiques majeurs comme les Etats-Unis, il existe des exemples. Mais, le plus souvent, ils concernent des cas emblématiques qui se sont développés sur une longue période (Soudan, Afrique du Sud, Birmanie). Ce qui caractérise le cas présent, c'est la rapidité de la réaction et de la réponse. Quoi qu'il en soit, cela soulève une question : est-il possible, pour une entreprise, d'exprimer publiquement des valeurs tout en participant au renforcement de systèmes ou d'Etats qui les contredisent ? La question est toujours plus en moins en débat, mais l'ambiguïté des réponses qui l'entourent participe à coup sûr au scepticisme de l'opinion.

CONTEXTES

Droit syndical, Mexique

Le Mexique adopte un projet de loi qui devrait notablement améliorer le droit syndical

La vitalité du dialogue syndical est un élément essentiel pour garantir le **respect des droits sociaux dans les entreprises**. Les salariés et les instances qui les représentent sont en effet les mieux placés pour identifier leurs propres besoins et, le cas échéant, les entorses aux droits sociaux fondamentaux. Du coup, ils peuvent aussi compléter les dispositifs de contrôle du respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement des entreprises. A condition que les principes en matière de liberté syndicale soient protégés par les législations nationales. A ce jour, [21 pays](#) n'ont toujours pas ratifié la [convention n° 98](#) de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le droit d'organisation et de négociation collective. Le Mexique l'a ratifiée le 23 novembre 2018 ([IE n° 212](#)). La convention entrera en vigueur le 23 novembre prochain. Depuis de nombreuses années, **la réglementation et les pratiques encouragent dans ce pays l'instauration et le maintien de syndicats favorables aux employeurs** (contrats de protection des employeurs – *contratos colectivos de protección patronal*) et limitent la libre expression des salariés lors des élections.

Mais le 11 et le 29 avril dernier, les deux assemblées constituant le congrès mexicain (Cámara de Diputados et Cámara de Senadores) ont approuvé **un nouveau projet de loi sur le travail**. Ce projet prévoit notamment que les salariés pourront choisir librement le syndicat de leur choix et élire les représentants syndicaux au scrutin individuel, secret et direct (jusqu'à présent, les élections s'effectuaient à main levée). Un service fédéral de conciliation et d'enregistrement syndical va également être créé. Il tiendra un registre de toutes les conventions collectives – qui devront désormais être votées par les travailleurs – et de toutes les organisations syndicales. Selon la fédération syndicale internationale IndustriaALL Union, cela devrait interdire aux employeurs, au gouvernement fédéral et aux organisations syndicales corrompues d'utiliser les mécanismes actuels pour choisir les syndicats de leur choix (*sindicatos blancos*). Même si plusieurs aspects doivent encore être améliorés, IndustriaALL

considère cette réforme comme **une avancée majeure**. Celle-ci devra cependant être vérifiée dans les faits et promue par les entreprises et leurs parties prenantes elles-mêmes.

Travail des enfants, chaîne d'approvisionnement, Pays-Bas

Les Pays-Bas adoptent une loi pour éliminer le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement

Le 14 mai dernier, le Sénat néerlandais a adopté une loi sur le devoir de vigilance. Initiée par le gouvernement précédent ([IE n° 253](#)), la législation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Cette loi est moins exigeante que la loi française adoptée en mars 2017. En effet, **elle se limite strictement au travail des enfants** et exclut de fait les pratiques susceptibles de laisser ce type de travail prospérer dans les chaînes d'approvisionnement : rémunérations ne permettant pas aux travailleurs de répondre aux besoins de leur famille, conditions de travail mettant en danger leur intégrité physique ou mentale, situations niant leur capacité ou leur droit à être défendus par des instances indépendantes des directions... Selon la loi, les sociétés devront rechercher s'il existe des **présomptions raisonnables** que des enfants aient été employés pour produire les biens ou les services qu'elles ont acquis. Si les investigations montrent que des présomptions raisonnables sont réunies, les entreprises devront déployer un plan d'action visant à éliminer les impacts selon les [Principes directeurs de l'OCDE](#) à l'intention des multinationales. En l'état, les sociétés devront fournir aux autorités néerlandaises une **déclaration** selon laquelle elles ont engagé des mesures de vigilance relatives au travail des enfants sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, mais **la loi ne requiert pas de reporting**. La réglementation devrait s'adresser aux entreprises néerlandaises, mais aussi à celles qui commercialisent des marchandises ou des services sur le marché néerlandais au moins deux fois par an. Tout en saluant cette avancée, les associations néerlandaises exhortent le gouvernement à aller plus loin en publiant maintenant les ordonnances administratives précisant la loi et en étudiant les autres champs couverts par les Principes directeurs de l'OCDE.

Ressources. La ville de Washington et l'Etat du Colorado viennent d'adopter de nouveaux standards en matière d'efficacité énergétique et hydrique concernant la vente et l'installation de certains appareils. Ces mesures devraient permettre de réduire les rejets de GES respectivement de 6 millions et de 3 millions de tonnes et de diminuer la consommation d'eau de 680 millions et de 390 millions de m³. Ces initiatives suivent celles engagées par la Californie et le Vermont. Des mesures similaires sont en discussion dans plusieurs autres Etats.

GES, Union européenne, transport aérien

L'Europe pourrait-elle appliquer une taxe sur le kérosène ?

Dans son édition du 13 mai, le journal *Le Monde* indique qu'il s'est procuré un document commandé par la direction générale des transports de la Commission européenne. Cette [étude](#) souligne que **l'introduction d'un droit d'accise de 433 euros pour 1 000 litres de kérosène** pourrait générer une augmentation moyenne de 10 % des billets d'avion, une diminution du nombre de passagers de 11 % et une réduction des rejets de CO₂ de 11 % (en 2016, le trafic aérien représentait 3,6 % des rejets de GES de l'Union). L'emploi dans le secteur européen de l'aviation pourrait souffrir de cette mesure, mais l'impact serait nul d'un point de vue global. Une telle mesure serait cependant difficile à mettre en œuvre. Outre les difficultés techniques – comme l'établissement de la base servant à calculer le volume de carburant taxé –, **cette initiative se heurterait vraisemblablement à une forte opposition de la part de certains Etats**. On se souvient des protestations, dans les années 2011-2012, qui avaient

conduit l'Union européenne (UE) à abandonner son projet d'application de son système d'échange de quotas d'émissions aux avions en provenance ou à destination d'aéroports situés hors de l'UE. **Mais l'initiative devrait également affronter l'hostilité des exploitants d'aéroports** qui ne verraient certainement pas d'un bon œil la perspective d'une baisse de fréquentation de leurs installations.

OUTILS, ANALYSES

GES, énergie

Des associations vont utiliser l'intelligence artificielle pour mesurer les rejets de GES des centrales

Le 7 mai, le think tank Carbon Tracker, l'organisation à but non lucratif WattTime et l'organisme de recherche international World Resources Institute ont annoncé le lancement d'un projet visant à quantifier, grâce aux images satellites, les émissions de carbone de toutes les grandes centrales électriques existant dans le monde et à **mettre les données à disposition du grand public**. Pour ce faire, le projet prévoit d'observer les centrales à partir de l'espace grâce au **réseau mondial de satellites** et de s'appuyer sur une technologie de **l'intelligence artificielle** utilisant les derniers algorithmes disponibles en matière de traitement d'images. Les données provenant de différents capteurs fonctionnant sur plusieurs longueurs d'onde (rayonnement infrarouge, reconnaissance visuelle...) seront combinées pour améliorer la précision des calculs. Le projet doit bénéficier d'une subvention de 1,7 million d'euros du Google AI Impact Challenge et de l'expertise de Google en matière de cartographie et d'intelligence artificielle.

Climat. Est-ce le signal d'un début de panique ? Des scientifiques de l'université de Cambridge envisagent de créer un centre de recherche afin de développer de nouvelles méthodes pour « réparer » le climat de la planète. Les chercheurs redoutent que les approches actuelles ne parviennent pas, à elles seules, à freiner les dommages irréversibles. Parmi les idées avancées, on relève l'injection de particules salines dans les nuages situés au-dessus des pôles pour les rendre plus réfléchissants, la capture du CO₂ pour le transformer en combustible ou la fertilisation de la mer avec du sel de fer pour favoriser la croissance du plancton.

Santé, Etats-Unis, agroalimentaire

A Philadelphie, la taxe sur les sodas a eu un impact très significatif sur les ventes

Philadelphie est la plus pauvre des dix plus grandes villes des Etats-Unis. Et 68 % de sa population adulte et 41 % des enfants qui y vivent sont obèses ou en surpoids. La consommation de sodas est assez unanimement considérée comme un facteur important dans l'expansion de ce phénomène. Pour y répondre, certains pays – comme la France, le Mexique ou l'Afrique du Sud ([voir IE](#)) – ont instauré **des taxes sur ces produits**. Aux Etats-Unis, sept villes ont déjà pris une initiative similaire, dont Philadelphie. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le taux d'accise applicable sur les boissons avec sucre (naturel ou artificiel) dans cette ville est de 1,5 cent par once (28 ml). Le 14 mai 2019, une équipe de chercheurs dirigée par Christina A. Roberto a publié les conclusions d'une [étude comparant les prix unitaires et le volume de vente, entre 2016 et 2017, des boissons ainsi taxées](#). Des observations ont également été effectuées dans la ville de Baltimore et dans la banlieue de Philadelphie, où aucune taxe de ce type n'a été introduite. Alors qu'à Baltimore (qui se situe à 180 km environ de Philadelphie), les ventes et les prix sont restés à peu près stables, à Philadelphie, les prix ont progressé de 15 % à 25 % selon la nature des points de vente.

Le volume vendu a, quant à lui, diminué de 51 % tous commerces confondus. Un transfert s'est cependant opéré vers la banlieue où les ventes de sodas sucrés ont progressé de 43 %, soit un quart environ de la diminution enregistrée à Philadelphie. Mais au total, la baisse du volume de vente atteint 38 %.

Droits et libertés, TIC

La confidentialité et la sécurité des objets connectés demeurent une préoccupation

Le collectif international d'associations de consommateurs Consumers International et l'ONG américaine Internet Society ont publié une [étude](#) sur la perception et l'attitude des consommateurs face à l'Internet des objets (IdO). Six pays ont été ciblés (Australie, Canada, Etats-Unis, France, Japon, Royaume-Uni) et plus de 1 000 personnes ont été interrogées dans chacun de ces pays. Les résultats montrent une certaine **défiance de la part des consommateurs à l'égard de ces technologies** : 75 % d'entre eux se méfient, par exemple, de la manière dont les données sont utilisées ou partagées, la moitié ne sait pas comment désactiver la collecte des données, 28 % estiment que les problèmes de sécurité sont suffisamment graves pour les dissuader d'acheter un « appareil intelligent ». Il s'agit de préoccupations auxquelles tous les acteurs de la chaîne doivent répondre. Rappelons aussi que si ces technologies sont susceptibles d'apporter des avantages dans la gestion de l'énergie et des process – et donc au niveau des émissions de gaz à effet de serre –, elles génèrent aussi une augmentation accrue de cette énergie du fait de la croissance exponentielle de leur utilisation ([IE n° 288](#)), et donc aussi des émissions de GES.

ENGAGEMENT

Gouvernance. Pierre-Henri Leroy, président du conseil de surveillance de la société de conseil aux investisseurs Proxinvest, a introduit une [pétition](#) demandant à l'Etat français, à l'AMF (Autorité des marchés financiers), au comité d'entreprise de Renault et aux administrateurs de Renault SA de récuser ou de procéder à un relèvement judiciaire des commissaires aux comptes du groupe Renault-Nissan, les sociétés EY et KPMG. Cette demande collective exprime à leur égard « *des soupçons de manquements à leurs obligations déontologiques comme à leur mission permanente de contrôle des comptes sociaux...* ». Cette requête entre dans le cadre du scandale qui éclabousse depuis quelques mois le groupe et son ancien PDG, Carlos Ghosn.

Partage de valeur, Etats-Unis, transport

Aux Etats-Unis, les chauffeurs Uber font grève pour être mieux rémunérés

Le 8 mai, les chauffeurs travaillant aux Etats-Unis grâce à l'application d'Uber ou celle de son concurrent Lyft ont décidé de se mettre en grève pour exiger une meilleure rémunération. Selon une [étude](#) réalisée l'an dernier par l'Economic Policy Institute, **le revenu horaire moyen** d'un chauffeur Uber s'élève à 9,21 dollars toutes charges déduites, ce qui **est souvent au-dessous des salaires minimaux garantis** dans les différentes juridictions américaines. Il est cependant peu probable que les deux sociétés accèdent à la demande des chauffeurs. D'une part, parce que l'une et l'autre les considèrent comme des entrepreneurs indépendants et non comme des salariés et, d'autre part, parce que leur modèle économique ne peut absorber une telle mesure. Les deux entreprises préfèrent, du reste, investir dans les véhicules sans chauffeur. Le marché ne s'y est pas trompé, puisque deux séances boursières après son introduction en Bourse, le 10 mai, l'action Uber avait perdu 17 % de sa valeur. Les chauffeurs ne semblent pas non plus s'être mobilisés en nombre et paraissent se détourner de cette activité, le taux de chômage aux Etats-Unis étant actuellement au plus bas.

Pollution, justice, Afrique du Sud

Une ONG attaque le gouvernement sud-africain pour ses normes d'émission de SO₂

Les crises démocratiques traversées actuellement par la plupart des régions du monde sont l'expression des nombreuses aspirations de différentes composantes de la société. Elles traduisent une défiance à l'égard des décideurs politiques et le souhait d'une démocratie plus participative, mais pas seulement. Elles valident aussi un mouvement qui gagne en puissance depuis plusieurs décennies, à savoir que les personnalités politiques, même démocratiquement élues, ne sauraient bénéficier d'un blanc-seing. Cette tendance génère elle-même certains phénomènes, et notamment **un nombre croissant d'actions juridiques engagées à l'encontre des Etats** par des personnes ou des organisations dans de nombreux pays. Le 6 mai, l'association environnementale sud-africaine groundWork a ainsi indiqué sur son site qu'elle avait assigné le ministre de l'Environnement et le président de la République devant la Haute Cour de justice du pays. L'ONG reproche au gouvernement d'avoir, en 2018, introduit un amendement visant à **doubler les valeurs limites des émissions atmosphériques de dioxyde de soufre (SO₂)** des centrales à charbon sans l'avoir, au préalable, publié pour commentaire. Cette nouvelle norme est applicable dès le 1^{er} avril 2020. Selon l'Agence internationale de l'énergie, du fait de la forte prééminence du charbon dans la production d'électricité de l'Afrique du Sud (plus de 90 %), l'intensité des émissions de SO₂ de ce pays est, au regard de l'énergie produite, la plus importante dans le monde. Or ce polluant peut gravement affecter la santé (irritation des yeux, troubles de la fonction respiratoire...) et l'environnement (acidification de l'air, de l'eau et des sols).

ENTREPRISES

Fiscalité, France, luxe

Redressement fiscal de 1,25 milliard d'euros pour Kering en Italie

En 2016, l'association suisse Public Eye publiait un dossier sur la *fashion valley* dans le canton du Tessin. Dans ce dossier, elle pointait du doigt Luxury Goods International (LGI), une filiale du groupe de luxe français Kering, qu'elle soupçonnait de participer largement à **l'optimisation de la charge d'impôt** du groupe. Dans son dernier rapport d'activité, le groupe décrit les dispositifs mis en place pour contrôler sa politique fiscale et lutter contre l'évasion fiscale. Il indique également qu'il a « *engagé depuis 2016 une transformation complète de l'organisation de la fonction fiscale* » et mentionne le **renouvellement de la direction fiscale** avec la nomination, à sa tête, de Sophie Maddaloni depuis février 2017. Le 25 janvier 2019, Kering a également annoncé qu'une équipe d'audit de la police douanière et financière de Milan avait remis un rapport selon lequel LGI avait, entre 2011 et 2017, exercé des activités en Italie qui auraient dû donner lieu au paiement d'impôts sur les sociétés dans ce pays ([IE n° 294](#)). Le possible redressement était à l'époque estimé à 1,4 milliard d'euros. L'entreprise, qui contestait les conclusions du rapport d'audit, a toutefois annoncé le 9 mai dernier qu'elle avait conclu **un accord avec le fisc italien** conduisant au paiement d'un impôt supplémentaire de 897 millions d'euros, auquel s'ajoutent des pénalités et intérêts, soit un montant total de 1,25 milliard d'euros.

Santé, France, restauration

Petit à petit, McDo se convertit aux légumes de saison...

La chaîne de restauration collective McDonald's a lancé le 8 mai dernier une opération en France visant à proposer aux enfants une portion de bâtonnets de concombre à la place d'une portion de frites, et ce

pendant cinq mois, c'est-à-dire pendant la saison de production de ce légume. Un début pour habituer nos chers bambins à diversifier leur alimentation, mais un début seulement, car si la campagne doit permettre à la marque de proposer à sa clientèle **250 tonnes de concombre**, cela reste peu comparé aux quelque **60 000 tonnes de frites** consommées chaque année dans ses restaurants français. Finalement, la question qui se pose sur le plan de la RSE est de savoir si le groupe cherche simplement à accompagner une tendance ou s'il souhaite amplifier substantiellement un mouvement bénéfique en matière de santé.

Climat, France, Afrique du Sud, énergie

Même si le phénomène est encore trop lent, la finance se retire bel et bien du charbon

Dans une lettre datée du 12 mai et adressée à l'association écologiste Les Amis de la Terre France, la société financière **Rothschild & Co** a annoncé qu'elle renonçait à conseiller l'entreprise indienne **Adani** dans le financement et le développement du très controversé projet de mine de charbon Carmichael dans l'Etat du Queensland en Australie ([voir IE](#)). Cette annonce n'a toutefois pas ému l'ONG, qui lui a réitéré sa demande de renoncer à toute activité de conseil dans le cadre de transactions liées à des actifs charbonniers. Pour autant, le mouvement de retrait du secteur du charbon est une réalité.

Pour preuve, **l'intervention de Phakamani Hadebe, le directeur exécutif du principal énergéticien sud-africain, Eskom**. Lors de l'ouverture de l'African Utility Week, le 14 mai, à Cape Town, il a en effet déclaré : « *La tendance sur les marchés financiers est que vous voyez de moins en moins d'investisseurs souhaitant encore financer les combustibles fossiles.* » Cet aveu est assez révélateur de la part du dirigeant d'une entreprise dont 83 % de l'électricité provient encore du charbon et dont les difficultés financières et éthiques semblent en partie résulter de cette situation. Lors de cette session d'ouverture, il a également reconnu que parmi les quatre plus grandes banques présentes en Afrique du Sud, trois avaient déjà annoncé qu'elles refusaient de financer Eskom. Cet état de fait l'a incité à appeler les auditeurs à fédérer leurs efforts « *en faveur de solutions hors réseau et d'une transformation du modèle traditionnel grâce aux technologies émergentes* ».

Abonnements

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE																								
NOM/PRENOM																								
FONCTION																								
ADRESSE																								
CODE POSTAL/VILLE																								
PAYS																								

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris